



Toutes et tous en grève pour nos retraites, jusqu'au retrait on continue dans l'unité les 22, 23 et 24 janvier

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, Union Pirate, Solidaires Étudiant·e·s, FSE se félicitent de l'ampleur de la mobilisation et de la multiplicité des actions et des initiatives dans tout le pays et notamment à Rennes avec plus de 5000 personnes à la manifestation, le 16 janvier 2020, ainsi que de leur caractère interprofessionnel et intergénérationnel malgré les dires gouvernementaux.

Elles constatent que la mobilisation est toujours très présente, portée par des grèves reconductibles dans divers secteurs avec des temps forts massivement suivis, et soutenue par une large majorité de la population.

Ensemble, majoritaires en Ille-et-Vilaine comme sur l'ensemble du territoire, elles sont plus que jamais déterminées à obtenir le retrait du projet du système de retraite par points et l'ouverture de véritables négociations pour améliorer le système de retraite existant, sur la base de leurs propositions.

Elles décident de faire de la semaine prochaine une période de mobilisation avec des rassemblements et des manifestations intersyndicaux dans les localités et un temps fort le vendredi 24 janvier, jour de la présentation du projet de loi en conseil des ministres.

Plus que jamais, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, Union Pirate, Solidaires Étudiant·e·s, FSE appellent l'ensemble des salarié·e·s, du public et du privé, des jeunes, des étudiant·e·s à décider la grève et sa reconduction, partout et tout de suite !

JUSQU'AU RETRAIT DU PROJET DE LOI MACRON DE CASSE DES RETRAITES

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

Lundi 20 janvier : Castaner à Rennes, rassemblement 10h30 pl. République

Mercredi 22 janvier : Rassemblement de 12h à 14h pl. de la République à Rennes

Jeudi 23 janvier : Manifestation aux flambeaux à Rennes, 17h espl. Ch. de Gaulle

Vendredi 24 janvier : journée nationale de grève et de manifestations

- **RENNES** : 11h Esplanade Charles de Gaulle - **COMBOURG** : 18h30 parvis du lycée

- autres localités selon les modalités décidées par les unions locales